

Tract du PCF présentant les mesures sociales, économiques et politiques du programme d'action de la Résistance.

Tracts

CS/6

2

LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

PRÉSENTE

Le Programme d'Action de la Résistance

AU PEUPLE DE FRANCE

Le 15 mars 1944, les représentants des Organisations de Résistance, des Centrales Syndicales et des Partis ou tendances politiques groupés au sein du C. N. R. décidèrent de s'unir sur un programme comportant à la fois un plan d'action contre l'oppresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste.

Le programme d'action de la Résistance publié dans la clandestinité est encore inconnu de la grande masse des Français et c'est pourquoi le Parti Communiste Français entend donner une large diffusion aux mesures adoptées par les groupements de la Résistance pour être appliquées dès la libération du territoire.

Ces mesures ont été adoptées par le Conseil National de la Résistance comprenant :

- Le mouvement de Libération Nationale (Combat, Franc-Tireur, Libération, France au Combat, Défense de la France, Lorraine, Résistance) ;
- Le Front National ;
- L'Organisation Civile et Militaire (O. C. M.) ;
- Libération Zone Nord ;
- Ceux de la Résistance ;
- La Confédération Générale du Travail ;
- La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ;

Les partis et tendances politiques suivants :

- Parti Communiste Français ;
- Parti socialiste reconstitué ;
- Parti républicain-radical et radical-socialiste ;
- Parti Démocrate Populaire ;
- Alliance démocratique ;
- Fédération Républicaine.

Ces mesures sont les suivantes :

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du C. N. R., proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération ;

1° — Afin d'établir le Gouvernement Provisoire de la République formé par le général de Gaulle, pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

2° — Afin de veiller au châtiment des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;

3° — Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants du marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation, ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis, y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'Axe et leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable ;

4° — Afin d'assurer :

- L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- La liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
- La liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
- L'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
- Le respect de la personne humaine ;
- L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5° — Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières et de la direction de l'économie ;
- Une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchissant la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;
- L'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;
- Le retour à la Nation de tous les grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques ;
- Le développement et le soutien des coopératives de production, d'achat et de vente, agricoles et artisanales ;
- Le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et participation des travailleurs à la direction de l'économie ;

b) Sur le plan social :

- Le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
- Un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
- La garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à la stabilisation de la monnaie ;
- La reconstruction, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail : avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ;
- La sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauche et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
- L'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
- Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- Le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste ;
- Une extension des droits politiques, sociaux, économiques des populations indigènes et coloniales ;
- La possibilité effective, pour les enfants français, de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance, mais de mérite et constamment renouvelée par les apports populaires.

Au surplus, ce programme de redressement national établi par le Conseil National de la Résistance a été approuvé par le général de Gaulle, président du Gouvernement Provisoire de la République Française.

Ainsi le Gouvernement de la France a fait sien le programme d'action de la Résistance, et il faut que le peuple de France tout entier aide son gouvernement à appliquer ce programme et à valancer les difficultés que ne manqueront pas de susciter les hommes des trusts qui hier ont livré l'économie française aux boches.

Le Parti Communiste Français appelle donc ses militants à rassembler les masses populaires autour du programme d'action de la Résistance et à faire en sorte que partout, sous leur impulsion, les comités locaux de la Libération convoquent des assemblées populaires dans toutes les localités pour leur présenter le programme d'action de la Résistance et développer l'action civique du peuple tout entier en vue d'aider le gouvernement à faire triompher le programme commun à tous les hommes qui se sont battus dans la clandestinité sur le sol de la France opprimée.

Vive l'Union du peuple de France pour l'application du programme d'action de la Résistance !

Vive l'Union de la Résistance, gage du relèvement de la France !

Vive la France que nous voulons et que nous ferons libre, forte et heureuse !

**Le Comité Central
du Parti Communiste Français.**

@ MRJ-MOI

Tract, 1944 © CODHOS/Gallica

<https://www.museemrjmoi.com/tract-du-pcf-presentant-les-mesures-sociales-economiques-et-politiques-du-programme-daction-de-la-resistance/>